

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2051

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 15 000,00)	DA	15 000,00	15 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB				
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence EK)	DC				
Réserve légale (3)		DD	1 500,00	1 500,00		
Réserves statutaires ou contractuelles		DE				
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG				
TOTAL réserves			1 500,00	1 500,00		
Report à nouveau		DH	2 121,73	63 023,18		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	7 475,42	9 098,55		
Subventions d'investissement		DJ	19 954,62	9 059,25		
Provisions réglementées		DK				
TOTAL (I)		DL	46 051,77	97 680,98		FR N : 24 037,40
Produit des émissions de titres participatifs		DM				
Avances conditionnées		DN				
TOTAL (II)		DO				
Provisions pour risques		DP				
Provisions pour charges		DQ				
TOTAL (III)		DR				
Emprunts obligataires convertibles		DS				
Autres emprunts obligataires		DT				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU				
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV				Rappel 2057 : OK
TOTAL dettes financières						OK
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW				OK
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	77 024,36	99 619,13		
Dettes fiscales et sociales		DY	28 141,87	27 958,77		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		18 001,20		
Autres dettes		EA	72 700,00	2 700,00		Rappel 2057 :
TOTAL dettes d'exploitation			177 866,23	148 279,10		177 866,23
Produits constatés d'avance (4)		EB				OK
TOTAL (IV)		EC	177 866,23	148 279,10		
Ecart de conversion passif (V)		ED				Rappel Actif N :
TOTAL GÉNÉRAL (I À V)		EE	223 918,00	245 960,08		223 918,06
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B				-,06
(2) Dont : Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C				
cart de réévaluation libre		1D				
réserve de réévaluation (1976)		1E				
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		1F				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	175 166,23	145 579,10		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH				

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFI N° 2052

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2023

Néant : []

COMPTES DE RESULTAT	Exercice N						Exercice N-1 (*)
	France		Exportation		Total		
Ventes de marchandises	FA	162 790,25	FB		FC	162 790,25	162 956,73
Production vendue							
Biens	FD		FE		FF		
Services	FG	43 820,52	FH		FI	43 820,52	35 935,44
Chiffres d'affaires nets	FJ	206 610,77	FK		FL	206 610,77	198 892,17
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	163 500,00	166 500,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	31 116,55	28 087,91
Autres produits (1) (11)					FQ	1,42	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	401 228,74	393 480,08
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	156 094,92	133 044,93
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-13 436,45	5 906,63
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	144 855,85	148 839,74
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	16 257,70	16 263,20
Salaires et traitements					FY	56 613,40	44 307,03
Charges sociales (10)					FZ	27 215,78	24 609,22
Dotations d'exploitation					GA	4 914,95	3 514,86
Sur immobilisations					HS		
is aux amortissements							
dont montant de l'amortissement du fonds de commerce							
is aux provisions					GB		
actif circulant : dotations aux provisions					GC	72,25	149,79
risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	2 778,75	7 318,81
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	395 367,15	383 954,21
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	5 861,59	9 525,87
Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	5 861,59	9 525,87

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2053

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2023

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)			Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		4 105,63	2 605,53
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		4 105,63	2 605,53
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)	HI		4 105,63	2 605,53
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		2 491,80	3 032,85
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL		405 334,37	396 085,61
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM		397 858,95	386 987,06
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN		7 475,42	9 098,55
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont produits de locations immobilières	HY			
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont Crédit-bail mobilier	HP			
Crédit-bail immobilier	HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC			
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) à compter de 2016	RD			
(9) Dont transferts de charges	A1		31 103,05	27 202,31
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6) / obligatoires (A9)	A9			
dont cotisations facultatives Madelin	A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N	
		Accédez au complément de page Cerfa	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
TOTAL général				4 106
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
		Accédez au complément de page Cerfa	Charges antérieures	Produits antérieurs
TOTAL général				

2054 : Immobilisations

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2054

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
								1		2		3	
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	900,00	KE		KF			
Terrains				Dont composants		KG		KH		KI			
Constructions	sol propre	L9		KJ		KK		KL					
	sol d'autrui	M1		KM	33 026,41	KN		KO					
	gales, agenc. et am. des constructions	M2		KP		KQ		KR					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				M3		KS	48 632,63	KT		KU			
Autres immobilisations corporelles	gales, agenc. et aménagements divers			KV		KW		KX					
	ériel de transport			KY	17 444,88	KZ		LA					
	ériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 407,90	LC		LD					
	allages récupérables et divers			LE		LF		LG					
Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
Avances et acomptes						LK		LL		LM			
TOTAL III						LN	106 511,82	LO		LP			
Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	630,00	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	630,00	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	108 041,82	ØH		ØJ			
CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice					
				Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou mise en équivalence				Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	900,00	LW		1X	
Terrains						IP		LX		LY		LZ	
Constructions	sol propre	IQ		MA		MB		MC					
	sol d'autrui	IR		MD		ME	33 026,41	MF					
	gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH		MI					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	48 632,63	MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	gales, agenc. et aménagements divers	IU		MM		MN		MO					
	ériel de transport	IV		MP	17 444,88	MQ		MR					
	ériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS	7 407,90	MT		MU					
	allages récupérables et divers	IX		MV		MW		MX					
Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
TOTAL III						IY		NG	106 511,82	NH		NI	
Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	630,00	2F		2G	
TOTAL IV						I3		NJ	630,00	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	108 041,82	ØL		ØM	

2055 : Amortissements

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2055

Siret : 53108428300013
Pôle : POL10 - CONCESSIONS
Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L' EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L' ACTIF)							
CADRE A		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l' exercice	Augmentations : dotations de l' exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l' actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l' exercice
Frais d' établissement et de développement		CY		EL		EM	EN
Fonds commercial		RE		RF		RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles		PE	900,00	PF		PG	PH 900,00
TOTAL I		RK	900,00	RM		RN	RO 900,00
Terrains		PI		PJ		PK	PL
Constructions - Sur sol propre		PM		PN		PO	PQ
- Sur sol d' autrui		PR	21 897,10	PS	3 302,65	PT	PU 25 199,75
- Inst. générales, agencements et aménagements constructions		PV		PW		PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	33 462,66	QA	1 612,30	QB	QC 35 074,96
Autres immobilisations corporelles - Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF	QG
- Matériel de transport		QH	17 444,88	QI		QJ	QK 17 444,88
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	7 407,92	QM		QN	QO 7 407,92
- Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS	QT
TOTAL II		QU	80 212,56	QV	4 914,95	QW	QX 85 127,51
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	81 112,56	ØP	4 914,95	ØQ	ØR 86 027,51

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
CADRE B		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net amortissements à la fin de l' exercice	
Immobilisations amortissables	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6		
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
TOTAL I	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions - Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
Constructions - Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc. et am. des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d' acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO
Total général (I + II + III)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW - NY)				NZ

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L' EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Montant net au début de l' exercice	Augmentations	Dotations de l' exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l' exercice
Frais d' émission d' emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

2056 : Provisions inscrites au bilan

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2056

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA	IB	IC	ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE	IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
sur immo- bilisations	6A	6B	6C	6D
- incorporelles	6E	6F	6G	6H
- corporelles	02	03	04	05
- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
- titres de participation	06	07	08	09
- autres immobilisations financières (1)	06	07	08	09
TOTAL provisions sur actif immobilisé				
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL provisions sur actif circulant				
TOTAL III	7B	7Y	7Z	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	7U	7V	7D
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation	UE	72,25	13,50	
- financières	UG			
- exceptionnelles	UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.				
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III du CGI				

Cellules non saisissables à compter de l'exercice 2015

2057 : État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2057

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
Créances rattachées à des participations		UL			UM	UN
Prêts (1) (2)		UP			UR	US
Autres immobilisations financières		UT		630,00	UV	UW
TOTAL créances liées à l'actif immobilisé				630,00	630,00	
Clients douteux ou litigieux		VA		746,07		
Autres créances clients		UX		18 164,72		
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	Prov. pour dép. antérieurement constituée : UO	ZI				
Personnel et comptes rattachés		UY				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
Etat et autres collectivités publiques	ôts sur les bénéficiaires	VM		2 260,20		
	e sur la valeur ajoutée	VB		16 712,86		
	res impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	ars	VP		14 729,50		
Groupe et associés (2)		VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		26 295,99		
TOTAL créances liées à l'actif circulant				78 909,34	78 909,34	
Charges constatées d'avance		VS		1 726,76		
TOTAUX		VT		81 266,10	81 266,10	VV
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A + d'1 an et 5 ans 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	in maximum à l'origine	VG					
	is d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		77 024,36	77 024,36		
Personnel et comptes rattachés		8C		5 570,60	5 570,60		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		11 227,78	11 227,78		
Etat et autres collectivités publiques	ôts sur les bénéficiaires	8E					
	e sur la valeur ajoutée	VW		11 324,56	11 324,56		
	igations cautionnées	VX					
	res impôts, taxes et assimilés	VQ		18,93	18,93		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		70 000,00	70 000,00		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		2 700,00		2 700,00	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX		VY		177 866,23	175 166,23	2 700,00	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK					

2058-C : Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2058-C

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au :

31/12/2023

Néant : []

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	63 023,18	Affectation aux réserves	- Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 098,55		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	70 000,00
			Autres répartitions		ZF	
TOTAL	ØF	72 121,73	Report à nouveau		ZG	2 121,73
			TOTAL II		ZH	72 121,73

NB : résultat comptable liasse monde (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 (*) :

1) Pour toutes les sociétés :

- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	+		YQ	+	
- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	+	
- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	+	
- Sous-traitance				YT	2 929,95	921,94
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont le montant des loyers de biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	5 922,76	4 937,73
- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		19 321,83
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocession)				SS	47 245,18	57 926,62
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	+		ST	88 757,96	65 731,62
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	144 855,85	148 839,74
Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	2 676,00	2 811,54
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	+		9Z	13 581,70	13 451,66
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	16 257,70	16 263,20
Montant de la T.V.A. collectée				YY	46 609,00	52 901,00
Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	63 286,00	48 349,00
Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008)				ØZ	57 990,00	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la 1ère option pour le régime simplifié d'imposition				ØS	+	
- Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK				+	
- numéro de centre de gestion agréé	XP					0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice (à compter de 2016)						+
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						+

2) Pour les sociétés intégrées :

Société : résultat comme si elle était imposée séparément	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble (*)	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
			Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la mère	JJ	

(*) Cette zone ne concerne que la société tête de groupe (cases JD, JN, JO, JP, JF)

2059-E : Contribution économique territoriale - Valeur ajoutée et effectifs

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS

DGFIP N° 2059-E

Siret : 53108428300013
Pôle : POL10 - CONCESSIONS
Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Millésime 2024

Documents liés

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel SEGALOU

Liens : Notice 2032 Notice 1330 CVAE

ATTENTION : ce document sert à l'établissement de la déclaration 1330-CVAE et au calcul du plafonnement de la CET (CGI, art. 1647 B sexies)

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Néant : [] Clôture au : 31/12/2023

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1,40
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

Contrôle **OK**

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	206 611
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	206 611

2052, Ligne FL 206 611

2053, Ligne A3

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	163 500
Variation positive des stocks	OD	13 436
Transfert des charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	176 936

2052, Ligne FQ 1

2052, Ligne FN

2052, Ligne FO 163 500

Proposition 13 436

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	178 572
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	116 456
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	5 923
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 779
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	303 730

Proposition

2052, Ligne FW 144 856

2058C, Lignes XQ-J8 5 923

2052, Ligne GE 2 779

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	79 817
-----------------------------	----	---------------

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)

SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	Cochez : []
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	+
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence - Du	GY	
Période de référence - Au	GZ	
Date de cessation	HR	

Valeur Ajoutée x 1,625% (pour le plafonnement de la CET) **1 297**

2059-F : Composition du capital social

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS

DGFIP N° 2059-F

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Documents liés

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

Nombre total d'associés personnes morales de l'entreprise :

P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes :

P3 15 000

Nombre total d'associés personnes physiques de l'entreprise :

P2 +

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes :

P4 +

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Associé n° 1 :								
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions	OK	
	SAS	VINCI AIRPORTS	410002075					
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
	12	RUE LOUIS BLERIOT	92500	RUEIL MALMAISON	FR : France			
Associé n° 2 :								
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions	OK	
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
Associé n° 3 :								
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions	OK	
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
Associé n° 4 :								
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions	OK	
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
Pour saisir les associés suivants :					Total :		100,00%	15 000

Accédez au complément de page Cerfa

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Associé n° 1 :								
Identification :	Titre	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions	
Naissance :		Date	N° département	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
						+		
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
Associé n° 2 :								
Identification :	Titre	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions	
Naissance :		Date	N° département	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
						+		
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK		
Pour saisir les associés suivants :					Total :			

Accédez au complément de page Cerfa

2065 : Impôt sur les sociétés

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCNIS

DGFIP N° 2065

Siret : 53108428300013
Pôle : PGL10 - CONCESSIONS
Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Milésime 2024

Utilisateur : CE12011F37BC08204AD - Murlet

Cléture au : 31/12/2023

Si PME innovante	<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art.209-0 B (entreprises de transport maritime)	<input type="checkbox"/>

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Fiche société

Désignation de la société : SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCNIS

Adresse du siège social : *Cette information figure dans la fiche société*

N° Siret : 53108428300013

Adresse du principal établissement : *Cette information figure dans la fiche société*

Ancienne adresse en cas de changement : *Cette information figure dans la fiche société*

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

Identification (société mère) :	Forme j.	Dénomination	Complément de	N° Siret				
Adresse (société mère) :	N°	Type	Nom voie	Complément Nom	Lieu-dit	CP	Commune	Pays (si <- FR)

B ACTIVITE

Activités exercées :

Si vous avez changé d'activité, cochez la case : Cochez :

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	9 967	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
Corrections manuelles		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	+		Autres plus-values imposables au taux de 19 %	+		Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	+		Plus-values exonérées	+	
---	---	--	---	---	--	--	---	--	-----------------------	---	--

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

(Cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises innovantes art. 44 bis	<input type="checkbox"/>	Nouvelles entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franchisée Urbain - 1ère zone entrepreneur	<input type="checkbox"/>	Zone de réhabilitation fiscale art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>
Coopératives agricoles art. 44 quinquies	<input type="checkbox"/>	Zones franchisées d'activités	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zones de réhabilitation de la défense	<input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissement immobiliers art. 44 bis	<input type="checkbox"/>	Bassins urbains à dynamiser (BUD)	<input type="checkbox"/>	Zone de bon porteur art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser art. 44 bis	<input type="checkbox"/>

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :

Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % :

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

Dans le secteur productif, art. 244 quater IV

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC

1. Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cochez la case ci-contre :

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cochez la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'état de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Fiche société	Titre	Nom	Qualité	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Salaire	N° agrément	N° SIREN
Propriétaire ou copropriétaire ou associé conventionné :										
Coordonnées du conseil :										
Coordonnées du CGA ou du viséur conventionné :										
Coordonnées du prestataire ECF :										

Visa : CGA : Viséur conventionné : ECF :

À : BOUGUENIS Le : 12/04/2024

Signature du déclarant :

Déclarant :

Titre	Nom	Qualité
MME	SEGALOU	COMPTABLE

2067 : Relevé de frais généraux

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2067

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Millésime 2024

Documents liés

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ				ADRESSE COMPLÈTE					
N°	Titre	Nom	Emploi	N°	Type voie	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)
1	M	BENOITON	RESPONSABLE EXPLOITATION	98		RUE DES TUILIERS	49270	OREE D'ANJOU	
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES					Frais de voyages et de déplacements	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
	Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens	aux immeubles non affectés à l'exploitation	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	47 341	+	+	+	47 341	+		+	47 341
2	+	+	+	+		+		+	
3	+	+	+	+		+		+	
4	+	+	+	+		+		+	
5	+	+	+	+		+		+	
6	+	+	+	+		+		+	
7	+	+	+	+		+		+	
8	+	+	+	+		+		+	
9	+	+	+	+		+		+	
10	+	+	+	+		+		+	
TOTAUX	47 341				47 341				47 341

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	+
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	+
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice (total col. 9 + col. 10)	47 341	de l'exercice	Rappel 2058A : 9 967
- de l'exercice précédent	41 344	de l'exercice précédent	12 132

Titre et Nom du signataire : et Qualité du signataire :	MME COMPTABLE	SEGALOU
---	------------------	---------

À : BOUGUENAI Le : 12/04/2024
Signature :

Date limite de paiement (format MM/AAAA) - Au plus tard le :	09/2024	Notes	Synthèse
Date de paiement effectif (format JJ/MM/AAAA) - IS payé le :	15/05/2024		

I IS BRUT			
	Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice			
I-A01 Impôt sur les sociétés au taux normal de 25%	0	25 %	0
I-A02 Impôt sur les sociétés au taux réduit de 10%	0	10 %	0
I-A03 Impôt sur les sociétés au taux réduit de 10% (montant ajouté à l'impression à la cellule I-A04)	0	10 %	0
I-A04 Impôt sur les plus-values nettes	0	10 %	0
I-A05 Autre impôt à taux particulier	0	10 %	0
I-A06 Ajoutement de l'impôt à taux particulier (montant ajouté à l'impression à la cellule I-A04)	0		0
I-A06	Total IS brut (total des lignes I-A01 à I-A06)		0

II CRÉANCES			
II-A Créances non reportables et non restituable			
IMPORTANT : Les montants des créances de II-A doivent être portés pour le montant total			
I-A01	Crédit d'impôt sur valeurs mobilières imputables sur IS	16	+
I-A02	Crédit d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur IS	17	+
I-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18	+
I-A04	PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse	57	+
I-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44	+
I-A06	Sous-total des lignes I-A01 à I-A06		242
I-A07	Montant de l'IS dû après imputation des créances non reportables et non restituable (I-A05 - I-A06)		242

II-B Créances reportables			
(au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)			
IMPORTANT : Les montants des créances de II-B doivent être portés pour le montant total. Ce solde des exercices antérieurs ne doit composer que le solde restant à imputer			
Créances reportables et non restituable			
I-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre de l'exercice de N	38	+
I-B02	MCC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	32	+
I-B03	COM - Réduction d'impôt collective outre-mer au titre de N	72	+
I-B04	COM - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	141	+
I-B05	ZM - Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité au titre de N	97	+
I-B06	ZM - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-4 à N-1)	147	+

Créances reportables et restituable			
I-B07	CIC - Crédit d'impôt comptabilisé employé au titre de N	65	+
I-B08	CIC - CICE, uniquement exercices > 12 mois au titre de N-1	135	+
I-B09	CIC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	33	+
I-B10	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N	33	+
I-B11	COR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)	0	+
I-B12	RAD - Report en année de déficit au titre de N	34	+
I-B13	RAD - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	0	+
I-B14	CR - Crédit d'impôt recherche au titre de N	51	+
I-B15	CR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	0	+
I-B16	CR - Crédit d'impôt recherche collaborative au titre de N	39	+
I-B17	CR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	143	+
I-B18	SU - Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	76	+
I-B19	SU - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)	145	+
I-B20	Nouvelles créances non répertoriées de N	0	+
I-B21	Type de créance portée dans la case 50	0	+
I-B22	Sous-total (total des lignes II-B hors cases 40 et 50 et déduire les cases 65 et 135 dans la limite des cases 64 et 136)		15
I-B23	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (I-B07 - I-B22)		242

II-C Créances non reportables et restituable au titre de l'exercice			
IMPORTANT : Les montants des créances de II-C doivent être portés pour le montant total			
I-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22	+
I-C02	RAC - Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23	+
I-C03	FAM - Crédit d'impôt famille	24	+
I-C04	ON - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25	+
I-C05	BO - Crédit d'impôt biologique	45	+
I-C06	PHO - Crédit d'impôt pour production d'œuvres phonographiques	48	+
I-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de producteurs d'œuvres audiovisuelles	53	+
I-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56	+
I-C09	LVJ - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58	+
I-C10	DFE - Crédit d'impôt en faveur des travaux d'amélioration de la performance énergétique	60	+
I-C11	CO - Crédit d'impôt cinéma international	63	+
I-C12	PIR - Crédit d'impôt prêt à taux zéro territorial (PTZ)	62	+
I-C13	CP - Crédit d'impôt Cinéma-Par Professeur	67	+
I-C14	COI - Crédit d'impôt Cinéma-Image	68	+
I-C15	CSY - Crédit d'impôt spectacle vivant ou en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	70	+
I-C16	REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	37	+
I-C17	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	89	+
I-C18	CPG - Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	96	+
I-C19	HVE - CI en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	91	+
I-C20	EOI - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93	+
I-C21	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49	+
I-C22	Type de créance portée dans la case 40	0	+
I-C23	Sous-total (total des lignes II-C et déduire les cases 67 et 96 dans la limite des cases 63 et 96)		15
I-C24	IS dû après imputation des créances non reportables et restituable dans la limite de l'impôt dû (I-B23 - I-C23)		242

II-D Acronymes de l'exercice			
I-D01	Virements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69	+
I-D02	LTS à payer (I-C23 - I-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (I-D01 - I-C23) est reporté en case 06	0	0
I-D03	Solde d'IS à payer (I-D01 - I-C23) - ligne I-D02		69
I-D04	Montant des excédents d'IS constatés (ligne I-D01 - ligne I-C23)		242

II-E Dénormes utilisés au calcul des acomptes de l'exercice suivant			
I-E01	Montant d'impôt restant à calculer des acomptes d'IS	78	+

III MONTANT DE LA CONTRIBUTION SOCIALE SUR L'IS			
I-A01	Montant de la contribution sociale sur l'IS (art. 235 ter ZC)		
I-A02	Crédit d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières	19	+
I-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS dû au titre de l'exercice (I-A01 - I-A02)	0	0
I-A04	Virements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	0	0
I-A05	Le solde de CSB à payer (I-A03 - I-A04) est reporté en case 07 / L'excédent de CSB (I-A03 - I-A04) est reporté en case 08	0	0
I-A06	Solde de contribution sociale à payer (lignes I-A03 - I-A04)		0
I-A07	Montant des excédents de contribution sociale constatés (lignes I-A03 - I-A04)		0

IV MONTANT DE LA CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS			
I-A01	Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)		
I-A02	Montant de l'offre d'allègement à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	37	+
I-A03	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (lignes I-A01 + I-A02)	0	0
I-A04	Virements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	0	0
I-A05	Le solde de CRL à payer (I-A02 - I-A03) est reporté en case 04 / L'excédent de CRL (I-A02 - I-A03) est reporté en case 09	0	0
I-A06	Solde de contribution annuelle sur les revenus locatifs à payer (lignes I-A02 - I-A03)		0
I-A07	Montant des excédents contribution annuelle sur les revenus locatifs constatés (lignes I-A02 - I-A03)		0

V MONTANT DE LA CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ			
I-A01	Montant de la contribution temporaire de solidarité (C-TS)		
I-A02	Assiette de la contribution temporaire de solidarité	143	+
I-A03	Montant de la contribution temporaire de solidarité (ligne 143 * 53 %)	76	+

RÉCAPITULATIF - IS et contributions assimilées			
	IS à payer	Excédents d'IS	
I-A01	Impôt sur les sociétés	0	242
I-A02	Contribution sociale	0	0
I-A03	Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	0
I-A04	Contribution temporaire de solidarité	0	0
I-A05	Total	0	242
I-A06	Montant à payer (case 05 - case 10)	0	242
I-A07	du montant total de l'excédent (case 11 - case 06)	0	242

Paiement du relié de solde d'IS par « Imputation d'une autre taxe »			
Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées, complétez les cases ci-dessous (VA, TS, TVS)			
I-A01	Contribution sociale (VA ou TS ou TVS)	0	0
I-A02	Date limite de paiement		
I-A03	Montant à imputer	0	0
I-A04	Montant à payer après imputation d'une autre taxe (case 14 - Montant à imputer)		0

Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxes réglés par cette modalité)			
I-A01	Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant	13	+
I-A02	Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxes réglés par cette modalité)		13
I-A03	Contribution utilisée pour l'imputation (VA, TS, TVS, PFC, PEC, ICF)		
I-A04	Date limite de paiement		
I-A05	Montant à imputer	0	0
I-A06	Remboursement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)		13